



**Coopération entre le Parc Naturel
Régional des Pyrénées Catalanes
(PNR PC / France)
et la Fédération des Municipalités du
Caza de BCHARREH (Fédération / Liban)**

CONTEXTE



Caza de Bcharré

2005 élaboration par le Conseil de développement et de la reconstruction du Schéma directeur d'aménagement du territoire libanais.

- Enjeux : eau, déchets, urbanisme, transport, équilibre entre pôles urbains et zones rurales.
- Définition de zonages : identification de Parcs naturels sur le Caza de Bcharreh une vallée.

Parc naturel régional des Pyrénées catalanes :

- Reconnu en 2004
- Expérience de coopération avec Leader+ et sur le pourtour de la Méditerranée







2 territoires similaires

Vallée et territoire de montagne culminant entre 1 500 et 3 000m d'altitude.

Tête de bassin versant alimentant une plaine (Tripoli pour le Liban, plaine du Roussillon pour les Pyrénées Catalanes).

Enjeux touristiques forts : pression sur le foncier avec des répercussions sur l'urbanisme.



Agriculture importante et toujours dynamique.

Stations de ski et usines hydroélectriques sur le cours d'eau.

Territoires avec un riche patrimoine : classement UNESCO des monastères maronites, des citadelles Vauban.



Pourquoi coopérer ?



Pour apporter un savoir faire à la création d'un Parc naturel.

Pour un échange et une confrontation des points de vue, pour une mise en perspective et des possibilités d'innovation (méthodologique et réalisations concrètes).

Déroulé de la coopération



Le PNR des Pyrénées catalanes sollicité par un BE (ONG) qui a permis d'avoir un point d'entrée politique et technique au Liban.

3 visites techniques et politiques ont permis :

- d'identifier les personnes ressources et acteurs impliqués.
- D'identifier le partenaire qui allait pouvoir s'engager dans la coopération mais aussi pouvoir mobiliser localement autour d'une démarche globale (poids politique fort et reconnu).
- De faire un « état des lieux » des programmes de coopération en cours / les acteurs intervenants déjà sur place / la position de l'ambassade/de l'AFD.

---) ont abouti à la signature d'un protocole de coopération avec la Fédération des municipalités :

- Identification des enjeux partagés entre les 2 territoires et les thématiques de travail: eau, urbanisme et paysage et tourisme, agriculture.
- Mettre en place les instances qui vont pouvoir piloter la démarche au Liban : conseil consultatif (acteurs socio-économiques) et bureau d'élus : proposition de travail en commissions pour rendre plus efficace la démarche.
- Nécessité de trouver les moyens pour mener cette coopération : moyens humains et financiers.

Déroulé de la coopération



L'EAU : enjeu majeur pour les 2 territoires, mais complexe par les implications : sujet transversal.

Territoire de Bcharreh : a déjà bénéficié d'un premier travail sur ce sujet par le biais d'une coopération avec le Grand Lyon et l'AERMC (aboutissement à un schéma directeur d'assainissement) : nécessité d'une gouvernance, d'une concertation et d'une adhésion large au projet pour pouvoir rendre ce travail efficace.

AERMC a souhaité relancer cette coopération.

importance de mener en parallèle de la concertation et la mobilisation et des actions spécifiques sur le territoire.

----) Signature d'une convention de partenariat entre l'AERMC, le PNR, la Fédération des municipalités et l'Etablissement des eaux du Liban Nord.

- Le PNR apporte son expérience sur la mise en place de la démarche de développement local : l'eau une thématique transversale (urbanisme, tourisme, agriculture....) : identification d'une commission de travail « eau ».
- L'appui et l'expertise de l'AERMC et d'un bureau d'étude pour mener le travail technique nécessaire à « un contrat rivière ».

Etat d'avancement et méthode de mise en oeuvre



Formalisation de la méthode du diagnostic à l'identification des enjeux.

Mise en place et encadrement de l'ingénierie.

- Recrutement de 2 chargées de mission à Bcharré supplémentaire : effectuent le diagnostic, la mobilisation des acteurs présents après identification des personnes ressources avec l'équipe technique du Parc ; apprennent à travailler avec les agents de l'Etablissement des eaux du Liban Nord.
- Suivi par un élu du Parc qui « parle » aux élus.
- Formation en France des chargés de mission libanais.

Appui technique et expertise :

- Travail technique engagé avec les techniciens de l'Etablissement des Eaux du Liban Nord ; encadré par le BE.

Création des instances de gouvernance :

- Mise en place de deux comités de pilotage : pour la coopération et la démarche locale.
- Identification et partage des enjeux entre les élus et l'Etablissement des eaux du Liban Nord (point de blocage potentiel) afin de définir un cadre et des actions à moyens termes.
- Adhésion de la population locale et acteurs concernés (Conseil consultatif) :
 - ❑ Mise en place d'une instance d'échanges et de discussions pour identifier les besoins et sensibiliser aux problématiques identifiées par chacun ;

- Identification d'approches complémentaires :
 - « Petit » dossier pour des financements de coopération décentralisée—
 - Recherche de moyens atypiques (exemple dossier de sensibilisation aux enjeux sur l'eau dans les écoles et le grand public : appel à projet départemental).
 - Mobilisation d'ONG déjà présentes au Liban et pouvant assurer la réalisation d'animations sur la durée.
 - Terre Liban
 - Society for Protection of Nature in Lebanon

Problématiques soulevées



- La gouvernance se construit peu à peu : une volonté affichée mais un manque de pratique réelle et des difficultés à remettre en question les modes de fonctionnement en cours ;
- pas de cadre national pour orienter les investissements : tout est à faire et peut être fait.
- Nécessité d'un suivi très régulier impossible à assurer directement par l'équipe du PNR.
 - Risque d'incompréhension des élus de part et d'autre.
 - Positionnement du BE à définir en continu pour éviter tout mélange des rôles

- Projet atypique dans la coopération :

- « petit projet » : budget limité mais qui doit s'inscrire sur la durée.
- Demande une implication de la population locale et des décideurs sur la durée

---) nécessité de relais locaux

